

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 4 MARS 2024

OBJET : Servitude de passage des canalisations des eaux usées et des eaux pluviales dans le cadre du lotissement Terra Alpina.

Le quatre mars deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Aubessagne, sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE
Nb de membres en exercice : 16
Secrétaire de séance : Serge BLANC
Convocation en date du : 25 février 2024

PRESENTS : ACHIN Richard, BARBAN Daniel, BLANC Serge, M. BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Thierry, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, MAGNAN Richard, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis, ROCHAS Alain

EXCUSÉ : GALLAND Daniel (Pouvoir donné à Alain ROCHAS)

ABSENTS : AUBERT Sylvain, CATELAN Richard, HELSEN Véronique

Monsieur le Maire explique qu'une convention de servitude est nécessaire avec la société « Maison Contemporaine et Provençale » dans le cadre de la construction du lotissement « Terra Alpina ». En effet, les raccordements des eaux usées et des eaux pluviales sur le domaine public nécessitent d'emprunter les parcelles communales C25 et C543 (voir plan annexé).

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la société « Maison Contemporaine et Provençale », promoteur immobilier, à bénéficier d'une servitude de passage sur les parcelles cadastrées section C25 et C543, propriétés de la commune d'Aubessagne pour l'implantation des canalisations d'eaux usées et d'eaux pluviales desservant le futur lotissement « Terra Alpina situé » sur la commune d'Aubessagne.
- **ACCEPTE** que les représentants de ladite société ou les entreprises mandatées par cette dernière puissent accéder sur les parcelles communales précitées pour la réalisation des travaux (Exploitation courante, Entretien, Voire réparation de la canalisation).
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour signer ladite convention.

Ainsi fait et délibéré, à Aubessagne, les jours mois et ans susdits.

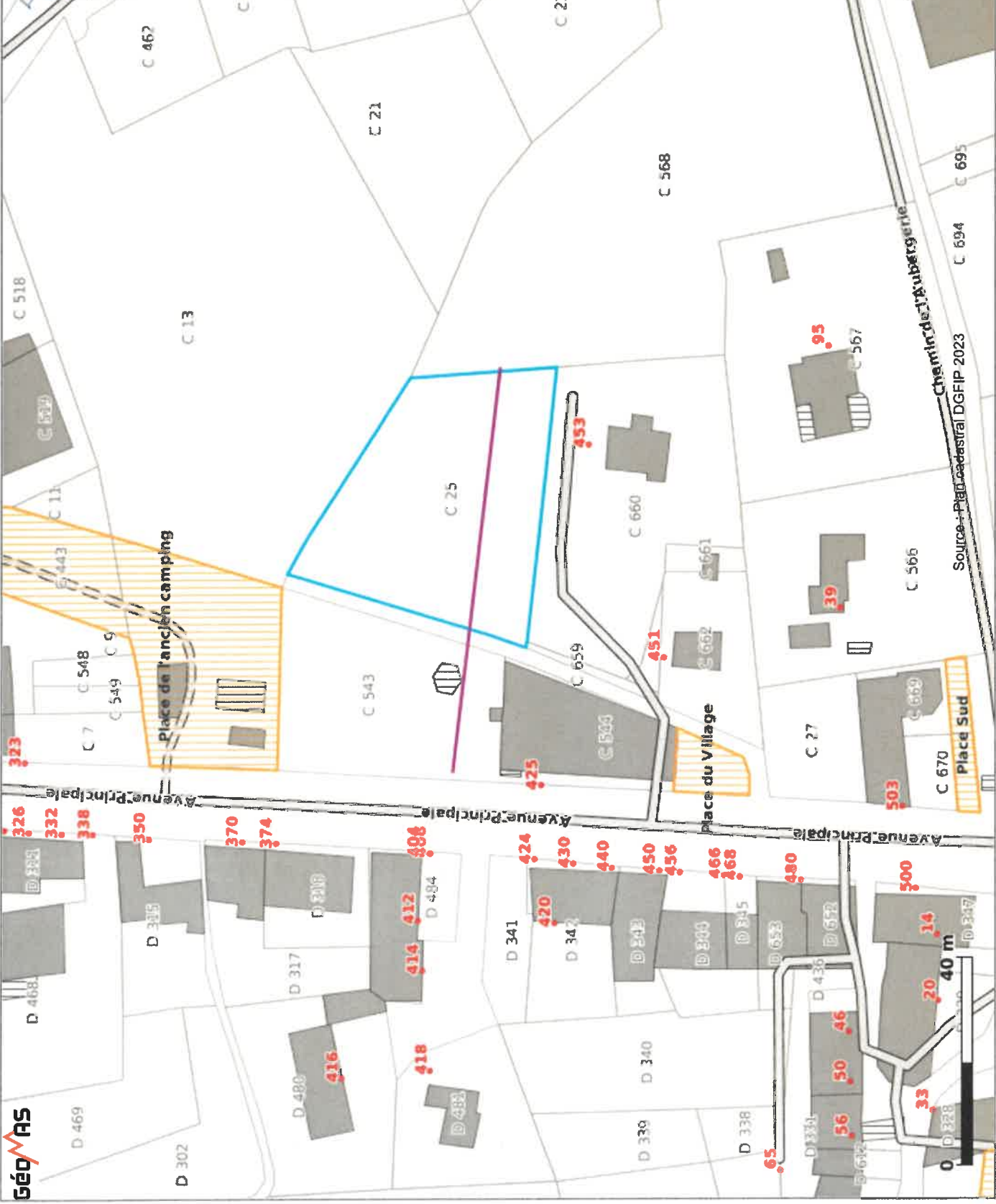
LE MAIRE,
Richard ACHIN



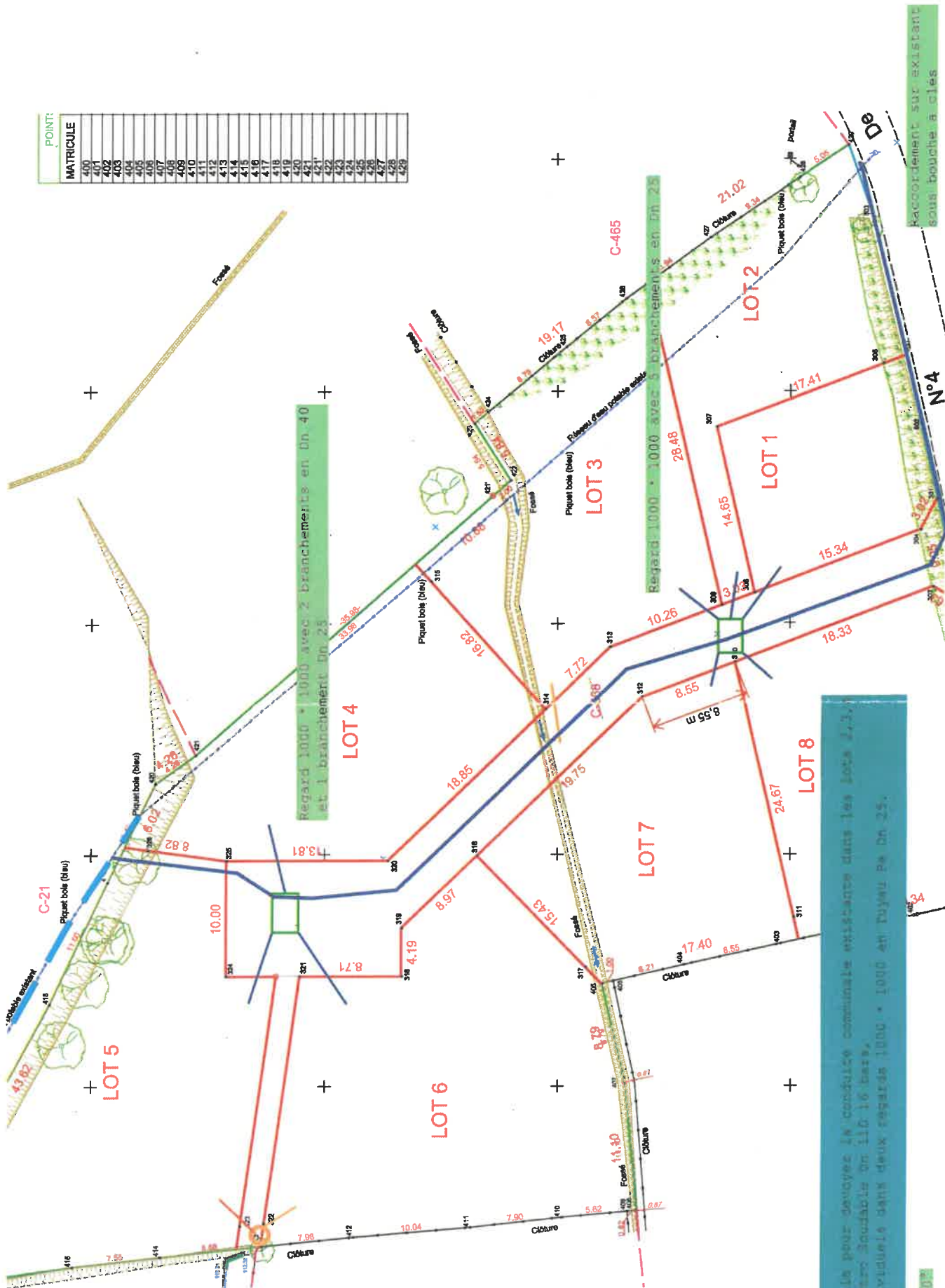
COMMUNE d'AUBESSAGNE

Légende

- VOIRIE - Places
- VOIRIE - Voies
- Voies
- Chemins



POINT:	MATRICULE
	400
	401
	402
	403
	404
	405
	406
	407
	408
	409
	410
	411
	412
	413
	414
	415
	416
	417
	418
	419
	420
	421
	422
	423
	424
	425
	426
	427
	428



REMARQUE:
Antenne principale pour servitudes de conduites communales existantes dans les lots 1,3,7
en tuyau Po Electro soudable Dn 110-16 bars.
Branchement individuels dans deux regards 1000 * 1000 en Dujau Po Dn 25.

ECH 1/500

Raccordement sur existant
sous bouche à clés